



## Construction légère en 2AU

Par **maral**, le **05/06/2013** à **18:30**

bonjour,

je suis propriétaire d'une maison sur une parcelle située en 2AU dans le centre d'une commune dotée d'un PLU (actuellement en cours de révision).

Je viens de construire dans le jardin un abri pour déjeuner à l'extérieur (4x8m).

Pas de chape, pas de murs, juste des poteaux bois sur platines, et une charpente bois dessus.

J'ai stoppé les travaux avant couverture de tuiles quand un ami m'a dit que j'aurais du faire une formalité préalable à la Mairie.

J'ai consulté le PLU et découvert que j'étais en 2AU (zone à urbaniser à long terme), il semble qu'il puisse il y avoir des constructions fonctionnelles annexes à celles existantes, mais ce n'est pas très clair, et d'autre part au paragraphe "emprise au sol" il est noté "sans objet", et au paragraphe "COS" il est noté : "néant".

Je ne sais plus ce que je dois faire.

Merci de me conseiller.